

POUR

L'ENSEIGNEMENT
L'ÉDUCATION
LA RECHERCHE
LA CULTURE
LA FORMATION
L'INSERTION

Info



Année 19 n° 502- Du 22 au 26 octobre 2012 — N° ISSN: 1247-2859 - Hebdomadaire

Editorial : Maintenant, ouvrir les négociations pour construire la loi.

La concertation ouverte au début du mois de juillet pour la Refondation de l'Ecole vient de se terminer.

Tous les acteurs de l'Education ont échangés depuis le 6 juillet dernier sur l'avenir du système éducatif. La FSU s'y est pleinement impliquée en mettant sur la table un grand nombre de propositions. Elle a jugé ces débats intéressants quand bien même des questions importantes n'ont pas toujours pu être approfondies et restent au milieu du gué.

Le rapport de la concertation dégage des questions centrales (refondation de la formation des enseignants, évolutions des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif, rupture avec le socle Fillon...) où l'on retrouve parfois des propositions de la FSU mais il affiche aussi des préconisations fondées sur de pseudo consensus et majoritairement refusés par les personnels concernés (enseignements au collège, réforme des lycées, du service public d'orientation, rapport enseignement professionnel – apprentissage, orientation de santé).

Le rapport réaffirme une priorité à l'Ecole primaire. Si la FSU est satisfaite de cette confirmation, elle veillera à ce que la loi envisage bien l'unité du système éducatif, du premier degré au lycée en articulant mieux le premier et second degrés dans le respect de leur spécificité. Le rapport évoque à peine la nécessaire articulation entre lycée et enseignement supérieur. Or, c'est en organisant la cohérence du parcours scolaire de l'élève puis de l'étudiant que l'on permettra d'en finir avec les sorties sans qualification et d'aller vers la relance de la démocratisation du système éducatif, de la maternelle à l'université.

Si des sujets ne sont pas sans lien avec le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la décentralisation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur, l'orientation ou la gouvernance du système, la loi ne devra pas faire comme si des décisions étaient déjà actées.

La FSU regrette que le rapport soit particulièrement silencieux sur les personnels non enseignants. Car pour lutter contre les inégalités sociales, qui dans notre pays déterminent fortement la réussite scolaire, il faut aussi améliorer la prise en charge des jeunes par des personnels

spécialisés et le renforcement des équipes pluriprofessionnelles.

La bonne marche du système éducatif nécessite que soient confortées les missions des personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement.

Mais le rapport n'est qu'une étape et la loi d'orientation et de programmation devra maintenant proposer des solutions aux problèmes du système éducatif. Elle devra en cela marquer une rupture avec les politiques éducatives précédentes, associer à la réflexion les autres ministères concernés comme par exemple le MESR, en ce qui concerne la formation des enseignants au sein des universités (ESPE).

La FSU veillera particulièrement à la mise en œuvre de mesures pour les élèves les plus en difficulté et pour que soit assurée une réelle égalité d'accès à l'éducation sur tout le territoire.

Et si la loi est attendue pour améliorer la scolarisation des élèves, elle l'est aussi pour améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels (dont le rapport ne fait pas un levier de la transformation), leur formation, leur revalorisation. Les personnels ne pourraient concevoir que les évolutions nécessaires du système éducatif conduisent à dégrader ou alourdir leurs conditions de travail.

La FSU regrette que les personnels n'aient pas jusqu'ici été associés réellement à cette consultation. Aucune réforme ne pourra se faire sans eux. Les quelques consultations de certaines académies ont été particulièrement hétérogènes tant dans leurs modalités que dans leurs contenus.

La FSU et ses syndicats s'attacheront à avancer leurs propositions, les mettre en débat en prenant l'avis des personnels sur toutes les questions posées pour la Refondation de l'Ecole.

Maintenant les travaux pratiques doivent commencer. Le temps incontournable de la négociation est venu.

Le ministre de l'Education Nationale doit préciser les objets de la négociation, la méthode et le calendrier. La FSU s'engage dans ces discussions avec la volonté de donner une nouvelle orientation au système éducatif pour assurer réellement la réussite de tous les jeunes et pour que soient programmés les moyens nécessaires pour y parvenir.

Communiqué de presse FSU du 8 octobre 2012

Projet de Loi de Finances 2013

PLF 2013: il faut ouvrir des discussions sur l'emploi dans la fonction publique et les services publics

Le gouvernement vient de présenter en Conseil des ministres le projet de loi de finances 2013. Dans une période où la montée du chômage, les prévisions de croissance en baisse, la possibilité même d'une récession en France imposent une réorientation complète des politiques économiques et sociales et des mesures rapides en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, les attentes sont fortes.

Le gouvernement propose un effort de 30 milliards d'économie qui s'ajoute aux 6 milliards de hausse d'impôts votés en juillet dernier. Si certaines mesures fiscales vont dans le bon sens (mise à contribution des plus hauts revenus et des grandes entreprises, relèvement de l'ISF, intérêts et dividendes soumis au barème de l'impôt sur le revenu, fin de la niche « Coppé » ...), ce n'est pas la réforme fiscale d'ampleur indispensable.

L'objectif affiché de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et de la construction des budgets nationaux dans le cadre d'une « règle d'équilibre budgétaire » imposée par le TSCG européen (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) conduisent à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques. C'est pourquoi la FSU demande aux parlementaires de ne pas le ratifier. Le gouvernement ne doit pas s'inscrire dans la poursuite d'une logique d'austérité et de réduction des dépenses publiques qui réduisent les revenus, la consommation, la production et par conséquent ... les recettes fiscales.

Les retraités sont en colère

Les Retraités de la FSU se félicitent de la forte mobilisation des retraités le 11 octobre aussi bien à Paris que dans les régions et du succès des initiatives unitaires pour rappeler leurs revendications :

- pouvoir d'achat ;
- perte d'autonomie ;
- accès aux soins

Cette large mobilisation témoigne de l'inquiétude et des attentes des retraités.

Inquiétude face aux divers projets : remise en cause des mécanismes

2013 : Budget action sociale à la Fonction publique

2013 : UN BUDGET DE L'ACTION SOCIALE À LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT EN REGRESSION !

Le cabinet de la Fonction Publique a présenté hier aux OS les grandes lignes du budget sur l'Action Sociale Interministérielle, alors qu'aucune réponse n'avait été donnée en juillet au projet de budget voté au CIAS de juin, ni aucun dialogue social mené depuis, et que les détails du PLF au parlement à l'issue sont en ligne depuis une semaine.

Le travail sérieux et inscrit dans la durée, mené de manière unitaire par les organisations syndicales au CIAS, notamment sur les questions budgétaires et les prestations, reconnu par l'administration ces dernières années, ainsi que les efforts communs, ont été tenu pour quantité négligeable.

Le PLF 2013, en comparaison avec le PLF 2012, à périmètre constant (sans compter le « parachutage » de l'allocation diversité pour gonfler artificiellement le budget de 3,6M) enregistre un recul de 15 M en AE (-10%) et de 13 M en CP (-9%).

La FSU résume en 7 points ses désaccords de fonds sur ce budget, qui ne permettra pas de mener la politique d'action sociale que les personnels attendent pour améliorer leurs conditions de vie dans un contexte social qui ne cesse de se dégrader :

- Abandon de la sanctuarisation du budget de l'action sociale, que les OS avaient obtenue des précédents ministres dans un contexte déjà contraint, signe politique évident de changement,
- Baisse de 15M en autorisations d'engagement, sur l'ensemble des crédits interministériels,
- Recul programmé des réservations en logement et crèches en interministériel,

Si la FSU apprécie positivement l'annonce de l'arrêt des suppressions des postes dans la fonction publique et les créations d'emplois dans les secteurs prioritaires (Éducation, justice, sécurité), elle ne peut accepter que cela se fasse au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères affaiblissant de fait les missions qu'ils ont en charge. Pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il est nécessaire de créer aussi des emplois dans d'autres secteurs. De même « les contraintes budgétaires » ne peuvent être indéfiniment utilisées pour ne pas négocier la revalorisation des salaires des agents de la Fonction publique et des services publics.

Le gel des dépenses en valeur va peser sur des collectivités territoriales déjà en difficulté. Les finances publiques ne se résument pas à des charges pour un pays, elles représentent avant tout les conditions indispensables pour permettre au plus grand nombre l'accès aux services publics, aux prestations sociales. Elles sont un levier des politiques publiques d'emploi, de logement... et jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique.

C'est pourquoi la FSU demande l'ouverture de discussions sur la question de l'emploi dans la Fonction publique et les services publics.

Pour la FSU, il est temps de rompre avec l'idée que la Fonction publique serait une charge. Elle est bien un investissement d'avenir, une chance qui contribue à davantage de justice sociale, d'égalité et un atout pour sortir de la crise. Dans le contexte que nous connaissons, cela prend encore davantage de sens.

Communiqué de presse FSU du 1er octobre 2012

déjà insuffisants d'ajustement des pensions, taxe de 0,15%, menaces sur la CSG, tarifs des consultations médicales pour les plus de 80 ans, fiscalité...

Le gouvernement doit entendre les retraités et les revendications qu'ils portent depuis des années.

Les retraités de la FSU restent mobilisés pour poursuivre dans l'unité la plus large l'action du 11 octobre.

Communiqué de presse FSU du 11 octobre 2012

- Baisse des crédits sur le chèque vacances, ce qui est en contradiction complète avec l'objectif poursuivi et... la campagne de publicité actuelle organisée conjointement par la fonction publique et le prestataire,

- Diminution de 5M en autorisations d'engagement sur les restaurants Interministériels administratifs,

- Zéro Euro (!) pour l'Aide au Maintien à Domicile pour 2013, au prétexte que 10M ont été provisionnés à la CNAV sur le budget 2012, alors que cette somme était notoirement insuffisante

- Zéro Euro (!) sur la prestation étudiante, travaillée et présentée par les OS au CIAS de juin. Elle avait alors obtenu un avis favorable de l'administration.

Seul aspect positif, la poursuite de la progression en masse nécessaire au rééquilibrage des crédits des SRIAS (+ 0,6M) annoncée en juin et confirmée dans la note d'orientation de septembre n'a pas été remise en cause. Demande unanime de tous les acteurs, ces crédits qui représentaient 1,36% du budget de l'ASI au PLF2012 passent à 1,98 % au PLF2013 par redéploiement.

Le CIAS permettra une expression et une intervention collective des organisations syndicales comme elles ont pris l'habitude de le faire ces dernières années.

D'ores et déjà, pour la FSU, ce signe donné augure mal de l'évolution de l'action sociale dans la FPE et hypothèque lourdement la suite du travail de concertation de fond mené après le rapport des missions IGAS/CGF

Réaction FSU du 10 octobre 2012

Elections professionnelles à Pôle Emploi

Les camarades de Pôle emploi nous transmettent les résultats des élections Professionnelles à Pôle-Emploi (Agent-es publics). Et bonne nouvelle, le SNU Pôle emploi reste la première organisation.

Les élections professionnelles pour les agent-es publics viennent de se tenir à Pôle-Emploi. Le collège électoral était de 5700 électeurs. Le taux de participation de + de 63,5% pour les élections aux Commissions Paritaires Nationales est bon et souligne l'attachement des personnels de droit public de Pôle-Emploi à la défense de leur statut public.

Le SNU Pôle-Emploi-FSU est la première organisation syndicale avec une moyenne nationale de 33,82% des suffrages exprimés en titulaires et 33,94% en suppléant-es. Le SNU Pôle-Emploi obtient 16 sièges nationalement. Il arrive également en tête dans les régions et établissements.

La CGT est la 2ème organisation syndicale avec 30,3% des suffrages, suivi par FO 14,5%, SUD 7,37%, le SNAP 5,7%, la CFDT 3,5%, l'UN-

SA 1,75%, la CFTC 1,54%, la CGC 1,47%. La CDMT, organisation syndicale avec laquelle le SNU a signé une convention de partenariat, obtient à la martinique 85,57% des suffrages.

Les personnels de droit public peuvent compter sur le SNU Pôle-Emploi FSU pour défendre le service public avec tous les droits qui y sont attachés ; nous ferons tout pour le développer et le rendre vivant. Le SNU dans cette première expression électorale démontre qu'il est bien le syndicat de tous les personnels de Pôle-Emploi, quelque soit leur diversité et spécificité.

Cordialement,

Bernadette Groison

Communiqué de presse FSU du 8 octobre 2012

Un PLF SS d'attente

Le Conseil des ministres examinera le 10 octobre le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2013.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du choix gouvernemental de ramener dès 2013 les déficits publics et sociaux à 3% du PIB (avant un effacement complet en 2017), prévoit de ramener le déficit du régime général et du Fonds Social Vieillesse à 13,9 Mds d'euros fin 2013 contre 17,4 Mds fin 2012 (après correction par le collectif budgétaire voté cet été) en tablant sur une assez improbable croissance de 0,8 % du PIB.

La FSU prend acte du choix positif de miser davantage sur la hausse des recettes (3,4 Mds d'euros) que sur la baisse des dépenses (2,1 Mds d'euros), et de la volonté affichée de rechercher une plus grande équité au niveau des recettes afin que « chacun contribue aux dépenses de solidarité en fonction de ses moyens ».

Des mesures vont dans le bon sens : remboursement à 100% de l'IVG, annonce programmée de la fin de la convergence tarifaire public/privé, meilleure organisation du parcours de soins, baisse du prix des médicaments, engagement de s'attaquer au problème des déserts médicaux...

Les attentes en terme de santé sont vives, les besoins de soins importants. Or le taux de croissance de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie), globalement fixé à 2,7% (0,2 points de

plus qu'en 2012), reste encore très insuffisant.

Le gouvernement a fait le choix de ne pas organiser de nouveaux transferts de charges vers les assurés sociaux, mais il ne se donne ni les moyens de remettre en cause les régressions antérieures (déremboursements et franchises) ni de faire face aux défis de l'assurance maladie d'aujourd'hui. Or, les assurés attendaient de premières mesures dès 2013 pour que le « reste à charge » soit réduit de manière significative. Rien n'est prévu non plus pour garantir le financement à long terme des hôpitaux ni pour remettre à plat la T2A (tarification à l'activité).

La FSU dénonce la création, pour les retraités imposables, d'une « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » au taux de 0,15% en 2013 et de 0,30 % en 2014 censée financer la perte d'autonomie... mais affectée la première année au FSV (qui finance le minimum vieillesse et les droits à retraite des chômeurs) !

Si ce projet n'opère pas de rupture réelle avec les lois de financement précédentes pour répondre réellement aux attentes sociales, le débat sur le financement de la protection sociale que nous réclamions a été ouvert. La FSU, qui participe aux travaux du Haut Conseil, y portera ses propositions ambitieuses et solidaires pour un haut niveau de protection sociale.

Communiqué de presse FSU du 10 octobre 2012

Concours de recrutement 2013 : Une année de transition pour préparer l'avenir

Le ministre de l'Education nationale annonce le recrutement de 40 000 enseignants en 2013. Cela se fera par 2 concours la même année : l'un déjà prévu concernant les étudiants engagés en Master 2 (remplacement des départs en retraite) et un autre en juin 2013 auquel pourraient se présenter également des étudiants de Master 1 (nouveau recrutement).

La FSU considère ces recrutements massifs, comme indispensables tant l'éducation a été asséchée par les budgets précédents. Pour la fédération, les modalités de recrutements choisies par le ministère pour l'année 2013 doivent être clairement annoncées comme transitoires, en attente des choix qui seront faits, pour l'année 2014 et les années suivantes.

En effet, le dossier formation évoqué lors de la concertation pour la Refondation de l'Ecole doit maintenant faire l'objet de négociation avec le Ministre dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation et de programmation. Concernant notamment la place du concours, le parcours et les contenus de formation, la place et la mission des ESPE, tout doit rester encore ouvert.

Les choix qui seront fait pour l'avenir en matière de formation seront

déterminants. Ils devront entre autre assurer un vivier suffisant d'étudiants pour les métiers de l'enseignement et leur permettre de préparer les concours dans de bonnes conditions. Et pour cause ! Personne ne peut nier la difficulté d'assurer des recrutements partout et dans toutes les disciplines. Depuis plusieurs mois, la FSU tire la sonnette d'alarme.

De nombreux postes restent aujourd'hui vacants sur certains concours. Le métier d'enseignant est devenu moins attractif compte tenu de sa complexité, du manque de formation professionnelle et de l'absence de revalorisation. Dès à présent, le ministère doit donner des garanties qu'une formation de qualité va être délivrée aux 40 000 recrutés de 2013. Il y a aussi urgence à mettre en place un véritable plan de pré-recrutements d'étudiants se destinant à ces concours.

La FSU rappelle enfin que toutes les catégories de personnels de Education nationale concourent à la réussite de tous les jeunes. Il est donc indispensable de programmer aussi les recrutements des personnels non enseignants.

Communiqué de presse FSU du 1er octobre 2012

CDFN des 16 et 17 octobre : texte action

L'inquiétude des français pour l'avenir s'accroît. Emploi, pouvoir d'achat et protection sociale restent leurs premières préoccupations. Un salarié sur deux craint le déclassement. Et la crise se poursuit. Les plans sociaux se multiplient. Les pressions de la droite, du Medef s'accroissent ainsi que les lobbys, comme celui des « pigeons ». Le gouvernement se révèle plus sensible à ces pressions qu'aux mobilisations sociales. Si l'héritage du gouvernement de N. Sarkozy est lourd, le gouvernement ne peut le laisser s'enkyster de fait dans de certains domaines et il doit développer une politique en rupture avec le choix précédents et répondre aux attentes sociales. La ratification du TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) par le parlement est une absurdité économique et sociale. L'objectif affiché de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et de la construction des budgets nationaux dans le cadre d'une « règle d'équilibre budgétaire » imposée par ce TSCG européen conduit à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques. C'est pourquoi la FSU avait demandé aux parlementaires de ne pas le ratifier. Les mobilisations ont été nombreuses et fortes partout en Europe (Espagne, Portugal..) et également en France notamment le 30 septembre dernier. Les mobilisations s'intensifient en Europe (Londres, 20 octobre ; grève en Grèce le 18 octobre, grève au Portugal le 14 novembre peut-être rejoint par Espagne...). La FSU exprime sa solidarité avec ces mouvements et participera aux initiatives de convergence à l'échelle européenne. La FSU poursuivra la campagne d'information, de débat et de mobilisation auprès des personnels et de l'opinion contre l'austérité et pour d'autres alternatives pour une Europe juste, solidaire, écologique et démocratique. Elle se mobilisera notamment dans le cadre syndical européen et dans celui de l'Altersummit. Elle participera à Florence 10+10 afin de lancer l'initiative dont l'objectif est de travailler à des actions convergentes et à la construction d'alternatives.

Les finances publiques ne sont pas des charges pour un pays. Elles représentent avant tout les conditions indispensables pour permettre au plus grand nombre l'accès aux services publics, aux prestations sociales. Elles donnent les moyens d'exécuter les politiques publiques d'emploi, de logement... et jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique.

Si certaines mesures fiscales du PLF vont dans le bon sens (mise à contribution des plus hauts revenus et des grandes entreprises, relèvement de l'ISF, intérêts et dividendes soumis au barème de l'impôt sur le revenu, plafonnement de certaines niches fiscales et notamment de la niche « Copé » qui reste quasiment du même montant...), on est encore loin de la réforme fiscale d'ampleur indispensable en raison du cadre contraignant que s'impose le gouvernement. Ce budget entérine l'absence de créations d'emploi dans la Fonction publique et le gel des rémunérations des agents. Une réorientation budgétaire est nécessaire pour répondre aux besoins. Les renoncements du gouvernement face à la pression de certains lobbys appellent l'intervention des salariés pour remettre en cause la logique de la limitation des déficits publics.

En ce qui concerne le PLFSS, la FSU prend acte du choix positif de miser sur l'augmentation des recettes et de la volonté affichée de rechercher une plus grande équité au niveau des recettes afin que « chacun contribue aux dépenses de solidarité en fonction de ses moyens ». La FSU conteste le prélèvement de 0,3% au 1er avril 2013 sur les pensions des retraités imposables qui ne seraient pas exonérées, devant soumettre les retraités à la journée de solidarité que la FSU a contestée pour les actifs. Cette annonce a renforcé la détermination des retraités qui ont manifesté nombreux pour leur pouvoir d'achat, l'accès aux soins et la perte d'autonomie le 11 octobre. Si des mesures vont dans le bon sens : remboursement à 100% de l'IVG, annonce programmée de la fin de la convergence tarifaire public/privé, meilleure organisation du parcours de soins, baisse du prix des médicaments, engagement de s'attaquer au problème des déserts médicaux... force est de constater que les attentes en terme de santé sont vives et que le taux de croissance de

l'ONDAM reste encore très insuffisant pour faire face aux défis de l'assurance maladie d'aujourd'hui.

Le débat sur le financement de la protection sociale que nous réclamons a été ouvert. La FSU, qui participe aux travaux du Haut Conseil, y portera ses propositions ambitieuses et solidaires pour un haut niveau de protection sociale.

Régularisation de tous les sans-papiers

Au-delà de la question des travailleurs sans papier, la FSU poursuit son engagement au sein de RESF. Elle demande un moratoire sur les expulsions et continue de porter la régularisation de tous les sans papiers et la sortie des problématiques migratoires du ministère de l'intérieur. Elle appelle à participer massivement aux diverses manifestations organisées dans le cadre de la journée internationale des migrants le 18 décembre.

Plateforme 12 : les 12 organisations constituant "la Plateforme 12" pour la défense des travailleurs et travailleuses sans papiers la régularisation des étudiants, la refonte du statut des jeunes diplômés, la régularisation des jeunes majeurs et des familles d'enfants scolarisés ont été reçues par le Ministre de l'intérieur et 1 représentant du ministère du travail. Elles y ont porté l'urgence de régulariser les travailleurs sans papier mais aussi de régulariser les autres cas. La FSU avec le Collectif restent vigilants sur la préparation de la circulaire comme sur le texte de loi actuellement en examen qui abroge le délit de solidarité (mais augmente le nombre d'heure de garde à vue pour les étrangers) créant une juridiction d'exception.

Répression – Notre Dame des Landes : non au coup de force

La FSU dénonce l'agression militaire dont ont été victime les militants installés pacifiquement à Notre Dame des Landes.

LGBT

Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption pour tous les couples dans le cadre du mariage sera présenté fin octobre au conseil des ministres. La FSU se félicite de cette avancée qu'elle a depuis longtemps portée, et à laquelle elle a contribué par sa participation aux campagnes et manifestations qui réclamaient ce droit. La FSU regrette contre que l'engagement sur l'adoption et la PMA (procréation médicalement assistée) ouvertes à tous les couples ne soit plus à l'ordre du jour. La FSU appelle à prendre part aux mobilisations en faveur de l'égalité des droits, et à combattre les propos haineux proférés par les réactionnaires.

Laïcité

La FSU déplore l'attitude du Ministre de l'intérieur qui a assisté à la canonisation du Père L.Brisson. Elle rappelle la nécessité pour le gouvernement de respecter le principe de laïcité.

Fonction publique

L'Etat a mal traité ses agents ces dernières années. Les missions ont été dévalorisées, parfois abandonnées, le travail des agents a été contesté, la RGPP a non seulement détruit des emplois mais aussi déstructuré les services.

Les concertations et négociations qui s'ouvrent (parcours professionnels-carrière-rémunérations) devront déboucher sur une politique incarnant une orientation toute différente pour la Fonction publique et ses agents. Il s'agit de renouer avec les principes d'équité, de solidarité et d'égalité. De sortir aussi des logiques d'individualisation, de mise en concurrence et de mérite.

La FSU refuse une poursuite rampante de la RGPP et exige une rupture claire avec la nouvelle gouvernance. Les questions de la

formation initiale et continue actuelle, de mobilité choisie, de perspectives et déroulement de carrière devront être abordées. Pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il est nécessaire de créer des emplois au-delà des secteurs prioritaires (Éducation, justice, sécurité). Il faut que les crédits de fonctionnement soient à la mesure de l'amélioration des missions de service public.

La FSU continue de demander le passage des travailleurs sociaux (AS, Educ spé, CESF, EJE...) en catégorie A et l'ouverture de négociations sur cette question. La FSU pèsera sur ces négociations et portera auprès de l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique la perspective d'une mobilisation unitaire, en novembre, pour la reconnaissance des qualifications des personnels éducatifs et sociaux et leur revalorisation salariale en catégorie A, dans le cadre de l'agenda social.

Le projet de loi de finances prolonge le gel de la valeur du point d'indice et le rythme des négociations sur les rémunérations repousse le sujet à la préparation du budget 2014. La FSU continue d'exiger des mesures générales et immédiates de hausse des traitements, des pensions et de rattrapage de pouvoir d'achat. Elle exige que soit abandonnée la journée de carence.

Elle s'adresse aux personnels par un tract « Osons revendiquer ».

Jeunesse et Sports

Les personnels demandent depuis le printemps 2012 que le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative dispose de sa propre DRH, de son propre CTM. Le MSJEPVA doit quitter les ministères sociaux. L'intersyndicale Jeunesse et Sports maintient son appel au boycott et appelle à signer une pétition en ligne. La FSU poursuit ses interventions pour demander que les personnels sortent des ministères sociaux.

Décentralisation

Assurer cohérence et efficacité de l'action publique est une nécessité. C'est l'architecture de l'ensemble État et des collectivités territoriales qui est posée dans le débat sur la décentralisation. La mise en oeuvre de l'intérêt général doit en être le fil conducteur.

La question du rôle de l'État, ses capacités à accomplir ses missions sans se limiter ni au domaine régalién, ni à une fonction de stratège, ni externaliser des parties de l'action

publique doivent être au cœur des débats et des décisions. Ce qui pose la question de la nécessité de péréquations dont l'État est le garant. Apporter des réponses à l'accès aux Services Publics dans tous les territoires, ne se limite pas à la décentralisation, mais nécessite d'envisager par exemple certains aspects de déconcentration dans la mise en oeuvre de politiques publiques.

La FSU rappelle son opposition à une nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités se sont aggravées.

Elle conteste les projets annoncés par le gouvernement de transfert aux régions de « l'ensemble des attributions .qui sont encore celles de l'État en matière de formation professionnelle, d'orientation et de mise en cohérence des politiques d'accompagnement vers l'emploi » (M. Lebranchu, 15 octobre). Ces transferts se traduiraient par l'éclatement du service public national d'éducation en 26 politiques régionales soumises aux lobbyings locaux avec le risque non négligeable de frein à la démocratisation du système éducatif et à l'élévation des qualifications.

La formation professionnelle sous statut scolaire, la carte des formations, le traitement du décrochage des jeunes et le service public d'orientation scolaire doivent demeurer de la compétence de l'éducation nationale et de l'agriculture qui, s'agissant de la carte des formations professionnelles, doit être l'ultime décideur des ouvertures et des fermetures de sections implantées dans les lycées.

La FSU est totalement opposée au projet rendu public hier par le Ministre de l'éducation nationale dans ce domaine.

Il importe aujourd'hui de donner toute sa cohérence à l'action publique, en travaillant la complémentarité et les coopérations entre État et collectivités territoriales. Ceci suppose de redonner à l'État les moyens d'assurer ses missions et viser à la complémentarité des collectivités territoriales plutôt qu'à leur concurrence. Les collectivités territoriales doivent avoir les moyens d'assurer mieux les missions qui sont déjà les leurs. De réelles péréquations doivent être mises en place. Les compétences doivent être clarifiées et le financement des missions assuré.

Le projet de loi relatif à la création de la BPI a été présenté au conseil des ministres sans avoir été vraiment débattu ni concerté. La FSU s'engage avec le Collectif pour demander l'ouverture d'un débat national sous l'égide du parlement autour du statut, du rôle et des missions de la future BPI.

Les inégalités de développement et d'accès aux services publics locaux doivent être corrigées par l'intervention de l'État et de meilleures coopérations entre collectivités locales. La FSU est opposée à l'octroi aux collectivités territoriales d'un pouvoir réglementaire leur permettant d'adapter la loi.

Pour la FSU, c'est une réforme démocratique et progressiste de l'État incluant les collectivités territoriales qu'il faut envisager afin de permettre une plus grande efficacité des politiques publiques et de faire reculer les inégalités sociales et territoriales persistantes.

La FSU participera aux forums régionaux et à toutes les concertations sur cette question en y portant ses propositions.

Éducation

La FSU s'est pleinement impliquée dans la concertation pour la « refondation de l'École » en mettant sur la table ses propositions. Les débats ont été intéressants même si des questions importantes n'ont pas toujours pu être approfondies. La FSU regrette que les personnels n'aient pas été mieux associés à cette concertation. L'heure est maintenant aux négociations. La loi d'orientation et de programmation devra opérer une réelle rupture avec la loi de 2005 et la politique scolaire du précédent gouvernement et donc revenir sur les réformes mises en oeuvre (contenu de la scolarité obligatoire, lycées et lycées professionnels, formation des enseignants, etc.). Les mesures engagées dans la loi devront être inscrites dans la durée et être garanties quelle que soit la situation de notre pays. La crise ne saurait servir de prétexte et les générations à venir n'ont pas à en faire les frais. Le Président de la République a évoqué l'idée d'un budget « sanctuarisé » pendant le quinquennat. La loi de programmation doit l'assurer. Elle devra comporter un engagement de plan pluri-annuel de recrutement et celui des pré-recrutements.

École maternelle, avec réhabilitation de la scolarisation des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes... La priorité à l'École primaire est une nécessité pour prévenir dès les premières années les premières fragilités et difficultés. Cela suppose aussi le rétablissement de des aides spécialisées. Mais cette priorité ne saurait se réaliser au détriment des autres ordres d'ensei-

gnement ni sans mettre en cohérence l'ensemble des niveaux d'enseignement du système éducatif : école/collège/lycée/enseignement supérieur. Ainsi l'articulation 1er et 2d degré ne peut se concevoir dans le cadre « d'une école du socle ». Il faudra donc ouvrir aussi les chantiers nécessaires dans le second degré. Car la réussite des jeunes suppose d'organiser un système scolaire le plus commun possible et le plus long possible ; elle suppose également d'attribuer les moyens permettant de diversifier les situations d'apprentissage et d'accueillir dans les meilleures conditions d'étude les élèves dans un second degré marqué par une augmentation de la démographie dans les années qui viennent. Les discussions sur le second degré devront intégrer les problématiques de l'enseignement agricole.

La loi devra réaffirmer le rôle primordial du service public d'éducation de la formation initiale sous statut scolaire dans le double objectif d'élever le niveau de qualification des tous les jeunes et de faire baisser significativement le nombre de sorties sans diplômes. Il s'agit aussi de réduire les inégalités. Beaucoup de questions demeurent (complémentarité entre formation professionnelle sous statut scolaire et apprentissage, le traitement du décrochage des jeunes). La FSU demande un plan de développement des formations professionnelles sous statut scolaire des enseignements professionnels et agricoles. De même le service public d'orientation ne doit pas être remis en cause ni les missions de ses personnels. A cet égard, les annonces faites le 16 octobre par le Ministre sont inacceptables. L'état abandonne la maîtrise institutionnelle de l'orientation en transférant les CIO et en plaçant les conseillers d'orientation psychologues sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchiques des régions. La FSU fait des propositions pour articuler le rôle du service public d'orientation de l'Education Nationale à destination des publics scolarisés et celui d'un service public dévolu à l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi. En matière d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, la FSU reste opposée à tout nouveau transfert de compétences entre l'Etat et les régions. Concernant la gouvernance du système, après avoir constaté une demande de collectivités territoriales d'y être associées, la FSU réaffirme que les prérogatives respectives de l'Etat en la matière, des services et des établissements doivent être respectées.

Si la concertation a visiblement permis de dépasser la définition étroite du socle pour amener à réfléchir à des contenus construits sur des éléments de culture commune et de compétences et qui ne seraient plus conçus de manière minimaliste, le programme commun de culture et de compétences ne devra pas être un sous-ensemble des programmes. Il devra être conçu comme un tremplin pour la poursuite d'études au-delà du collège, qui n'est plus depuis des années la fin de la scolarité obligatoire pour une majorité d'élèves. La FSU rappelle qu'elle demande l'abandon de l'actuel LPC et refuse l'idée de pilotage par des conseils pédagogiques intercycles.

Formation des enseignants à l'université, prérecrutements, articulation formations académique et professionnelle, ESPE intégrée à l'université, lien à la recherche, entrée progressive dans le métier, formation continue à développer... Parmi les effets immédiats de la prochaine loi d'orientation et de programmation de l'Ecole, la FDE est en première ligne. La création en septembre 2013 des ESPE et des deux vagues de concours de recrutement d'enseignant posent de lourdes questions dans les universités pour les équipes et pour les étudiants. Elles risquent d'obérer une réforme attendue qui arrive sur un terrain dévasté par le gouvernement précédent. Les annonces de Vincent Peillon sur la place du concours et sur les ESPE « accrédités » pour 5 ans, avant l'ouverture de réelles concertations bilatérales avec les organisations syndicales, suscitent interrogations et inquiétudes. La FSU, principale force de l'éducation, exige que soient prises en compte ses revendications : formation intégrée, liant disciplinaire et professionnel, adossée à la recherche, stages assurant une véritable formation, pré-recrutements, concours rénovés, ESPE véritable structure uni-

versitaire pérenne ayant mission de formation et de recherche, intégrant les actuels personnels d'IUFM....

C'est sur cette base que la FSU interviendra auprès du Ministère, avec les personnels.

Le débat devra rapidement se concrétiser par des décisions allant dans le sens d'une amélioration de la formation des personnels.

La question des rythmes scolaires ne saurait être l'alpha et l'oméga de la loi, ni la recette magique pour améliorer les résultats de l'école. La question n'est pas « plus » ou « moins » d'école mais « mieux d'école ». Il ne s'agit pas non plus de faire glisser sur le temps périscolaire des enseignements qui doivent rester des domaines d'enseignement ou des disciplines scolaires (enseignements artistiques, EPS, ...). Il ne s'agit pas non plus de créer de nouvelles inégalités en matière d'offre éducative en faisant porter son coût sur les collectivités, ou sur les parents. Les premières propositions du ministre, qui aboutissent à faire passer le service des enseignants à 25 heures de service en classe entière contre 24 aujourd'hui auxquelles s'ajoute l'aide personnalisée, n'est pas acceptable. La FSU veillera à ce que soit amélioré les conditions de vie personnelle et de travail des enseignants. Alors que les enseignants des écoles devront travailler une demi-journée supplémentaire, elle portera l'exigence d'un allègement des services et d'une revalorisation salariale.

La réussite de tous les jeunes passe aussi par une refondation de l'éducation prioritaire. Les négociations devront permettre d'avancer (redéfinition de la cartographie, temps, travail en équipe, effectifs...). L'abandon d'un label est problématique. Elle conduirait de plus à la disparition du cadrage national des indemnités ou avantages qui y sont aujourd'hui attachés, à une concentration sur un très petit nombre d'établissements.

Le gouvernement vient de répondre favorablement à la demande des organisations syndicales, des associations de rouvrir le dossier de la professionnalisation des AVS. La FSU participera au groupe de travail et y portera la volonté de sortir enfin les 20 000 personnels concernés de la précarité, condition d'un accompagnement de qualité pour une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap.

Les questions concernant les personnels non enseignants restent trop absentes. Or, ces personnels jouent un rôle fondamental dans la prise en charge des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés quelles soient scolaires, sociales ou de santé et il convient de reconnaître et renforcer le rôle et les missions de tous les personnels. L'accompagnement social individuel ou collectif auprès des élèves et des parents est indispensable pour inclure les plus en difficulté dans notre système scolaire et favoriser la réussite de tous les élèves. C'est pourquoi la FSU réaffirme comme prioritaire sa revendication de renforcement des équipes pluri-professionnelles, à travers la création massive de postes d'assistantes sociales à l'Education nationale. La FSU n'est pas favorable au recrutement des agents de prévention et de sécurité. La FSU réaffirme son attachement à des missions pour les infirmières, ancrées dans les établissements du second degré au sein des équipes éducatives et pédagogiques. La FSU ne pourra accepter que la gouvernance de la Santé à l'Ecole soit confiée à un autre ministère car elle est intimement convaincue que la santé des élèves est un préalable à la réussite scolaire. La parole infirmière ayant été écartée de la concertation, le conseil national du SNICS-FSU a décidé de permettre au personnel de reprendre la parole en appelant à une mobilisation de la profession le 22 novembre à Paris.

De même, la bonne organisation du système éducatif et son fonctionnement nécessitent également que les missions de l'administration de l'Education nationale soient confortées et nécessitent donc des créations de postes indispensables.

La FSU s'engage dans les négociations avec la volonté de donner une nouvelle orientation au système éducatif pour assurer réellement la réussite de tous les jeunes et pour que soient programmés les moyens nécessaires pour y parvenir.

Le projet de budget de la MIREs, certes stable en valeur, mais qui inclut le CAS pension, risque de produire de nouvelles coupes claires dans les établissements. La création annoncée de 1000 emplois pour améliorer la réussite des étudiants est à mettre en regard des 1500 emplois gelés. Traitée en marge du MESR, la FDE est aussi absente des assises de l'ESR comme de nombreuses questions au cœur de nos préoccupations (carrière, précarité, Idex...). Les assises régionales, à l'organisation particulièrement hétérogène et opaque, ne permettent guère la participation des personnels. Les premières conclusions partielles se révèlent pauvres devant l'ampleur des décisions attendues.

Petite enfance

La Ministre de la Famille vient d'annoncer la prochaine abrogation du « décret Morano ». C'est une première réponse pour des modes d'accueil de qualité de la petite enfance. La FSU poursuit son investissement dans le collectif « pas de bébé à la consigne », plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance.

La campagne FSU est un moyen d'action pour aller à la rencontre des personnels

Le CDFN considère que sur l'ensemble des dossiers, l'organisation de rencontres et de débats avec les personnels est indispensable. Ceci doit permettre compréhension des enjeux, mise en perspective d'alternatives et développement des mobilisations indispensables.

Pour la FSU, il est temps de rompre avec l'idée que la Fonction publique serait une charge. Elle est bien un investissement d'avenir, une chance qui contribue à davantage de justice sociale, d'égalité et un atout pour sortir de la crise. Dans le contexte que nous connaissons, cela prend encore davantage de sens. Aucun changement, aucune réforme ne se fera sans les personnels. Dans les nombreuses concertations en cours (Fonction publique, décentralisation, Education, Environnement, Justice), ils ne sont pas assez associés aux débats et aux sujets de concertation. La FSU décide de leur donner la parole. Elle adresse, début novembre, un questionnaire à tous les personnels afin qu'ils expriment leurs attentes et revendications. Le CDFN appelle l'ensemble des composantes fédérales à développer ces rencontres.

Non à la multiplication des licenciements de professeurs stagiaires

Réintégration de Lotfi Joumni

Après la destruction de la formation des enseignants, les professeurs stagiaires se sont retrouvés sans formation avec un service complet. Cette année d'entrée dans le métier a souvent été pour elles et eux une année de souffrance.

Au bout du compte, le taux de redoublement est énorme mais surtout 6% des stagiaires ont été licenciés.

La FSU s'oppose à la multiplication des licenciements. Les stagiaires ne sont pas responsables d'une contre-réforme odieuse. Toutes et tous ont droit à une formation et donc au minimum à un redoublement de leur stage.

Parmi, ces stagiaires licenciés, Lotfi Joumni a été stagiaire de lettres modernes à Villefranche-sur-Saône. Après son licenciement, il s'est vu proposer...d'être contractuel. Lotfi s'était adressé au SNES dès le mois de mai aux niveaux académique et ensuite au niveau national. L'intervention syndicale n'a pas été couronnée de succès jusqu'à maintenant.

La FSU exige que Lotfi Joumni soit réintégré et qu'une deuxième année de stage lui soit proposée.

La FSU se joindra à la manifestation du 1er décembre à l'initiative des organisations de chômeurs en cherchant à ce que le front intersyndical y appelant soit le plus large possible. Cette mobilisation permettra de porter les revendications de hausse des minima sociaux, de la remise en cause de la Convention Unedic et la nécessité de créer des emplois de qualité.

Les semaines et les mois à venir vont voir se concrétiser plusieurs projets législatifs. La situation économique, les conséquences des décisions budgétaires vont justifier la remobilisation, l'intervention des salariés, des chômeurs, des retraités dans le secteur public comme dans le secteur privé. La FSU continuera de rechercher les convergences les plus unitaires possibles pour organiser l'intervention des personnels afin de peser sur les décisions à venir, dans tous les secteurs.

TPE

La FSU s'est portée candidate aux élections dans les TPE. Elle soutient la campagne de ses syndicats EPA-SNAC-SNUTEFI-SNUCLIAS.

Afrique du Sud

Il y a un mois, le gouvernement sud-africain faisait tirer sur les mineurs employés de la compagnie Lonmin en grève pour leurs revendications et tuait 32 mineurs.

Malgré la répression, la grève s'est étendue aux mines d'or puis à l'ensemble des mines de platine.

Aujourd'hui les mineurs sont confrontés non seulement à la brutale répression du gouvernement et de sa police, mais à l'annonce par les patrons du platine de 12000 licenciements de mineurs pour fait de grève.

La FSU soutient les revendications des mineurs sud-africains et appelle à l'arrêt des répressions

La FSU s'adresse à ses partenaires pour intervenir de manière la plus unitaire possible auprès des autorités responsables.

CDFN des 16 et 17 octobre : modifications statutaires

Le CDFN a enregistré les propositions de modifications statutaires régulièrement déposées avant le 10 août 2011 par :

- le SNASUB, le SNE, le SNES, le SNUCLIAS, le SNUipp...
- Le SNES et le SNPI
- La tendance *Ecole Emancipée*
- La tendance *Emancipation*

Le CDFN enregistre plusieurs retrait de propositions de modifications statutaires.

Le CDFN constate que les propositions de modification statutaire régulièrement déposées concernent des champs forts différents et ne peuvent être traitées de manière identique.

Proposition ayant un avis favorable du CDFN et soumise à la consultation des congrès départementaux

Il s'agit des propositions présentées par plusieurs syndicats nationaux concernant la mise en conformité des statuts avec la nouvelle réglementation sur les comptes des organisations syndicales.

Proposition de modification présentée par le SNASUB, le SNE, le SNES, le SNUCLIAS, le SNUipp...

1) Ajout article 17

Le BDFN propose au CDFN l'élection d'un commissaire aux comptes et son suppléant.

A la clôture de chaque exercice, le BDFN arrête les comptes annuels qui sont présentés au CDFN.

Plus généralement, il veille au respect par la fédération des lois et réglementations comptables applicables aux syndicats.

2) Ajout article 18

Le CDFN nomme le commissaire aux comptes et son suppléant sur proposition du BDFN.

Il statue sur les comptes annuels présentés par le BDFN ainsi que les documents, états et tableaux qui s'y rattachent. Il adopte le rapport du commissaire aux comptes et vote l'affectation des résultats.

Propositions ne faisant pas synthèse et soumises à la consultation des congrès départementaux

Il s'agit des propositions maintenues qui n'ont pas fait synthèse car les options dont elles sont porteuses sont trop contradictoire soit avec les actuels statuts précisant les principes fondateurs, soit avec les positions de certaines composantes, soit qu'elles ne relèvent pas des statuts.

Proposition de modification présentée par le SNES et le SNPI

1) Dans l'article 17 (2^{ème} alinéa) :

Après la phrase « toute décision requiert une majorité de 70% (soixante-dix) » ajouter la phrase «Cependant dans le cas de décision engageant la FSU pour ce qui concerne la signature d'un accord avec un ministère ou le gouvernement, la majorité nécessaire est ramenée à 50% ».

Amendements aux statuts déposés par l'Ecole Emancipée.

1) Article 1

La FSU, Fédération syndicale unitaire, est une fédération de syndicats nationaux qui acceptent les présents statuts. Elle rassemble des syndicats nationaux qui interviennent dans l'un des secteurs des fonctions publiques et auprès de salariés remplissant des missions de services publics..

Le siège de la Fédération est fixé au 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas. Il peut être modifié sur décision du CDFN.

2) Article 3

La Fédération a pour objectif de promouvoir :

- l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- l'entente et le rapprochement des diverses catégories de salariés pour la réalisation de leurs revendications communes,

- la lutte pour le respect et l'extension des droits syndicaux, des garanties et libertés professionnelles, des droits sociaux,

- la laïcité dans tous ses aspects et toutes ses dimensions,

- la défense et le développement des services publics de l'Enseignement, de l'Éducation, de la Recherche, de la Formation, de l'Insertion, de la Culture, de la Justice, de la Santé...

- la lutte pour les libertés et l'égalité des droits, pour les Droits de l'Homme, la paix et le désarmement, contre le racisme et les exclusions, contre le sexisme et les discriminations de toute nature,

- l'activité syndicale internationale,

- la création et l'administration des œuvres définies par les dispositions légales sur les syndicats professionnels, notamment pour assurer et développer la formation syndicale,

- la coopération avec les organisations des usagers et des utilisateurs des services publics de l'Enseignement, de l'Éducation, de la Recherche, de la Formation, de l'Insertion, de la Culture, de la Justice, de la Santé...

- la coopération avec les autres fédérations de fonctionnaires pour des actions unitaires et - la promotion d'une conception novatrice des services publics, la collaboration avec les organisations de travailleurs et les solidarités interprofessionnelles.

3) Fin de l'article 5

...A cette fin :

afin que la FSU ait dans ses instances délibératives une représentation femmes/hommes au plus près de la réalité de ses syndiquéEs, dans leur composition, les instances délibératives nationales et départementales de la FSU, ainsi que les congrès départementaux et le congrès national, devront compter au moins autant de femmes que d'hommes.

4) Nouvelle rédaction article 11

Les Sections Départementales s'administrent (...) instances départementales.

Elles réunissent un Congrès Départemental ou une Assemblée Générale de syndiqués pour préparer les Congrès Nationaux.

Elles peuvent organiser, en coordination avec les représentants départementaux des syndicats nationaux, une consultation individuelle à bulletin secret des adhérents du département pour le vote d'orientation fédéral départemental et sur les documents préparatoires au congrès fédéral départemental.

Elles disposent de la liste des adhérents de leur département.

Les règles de représentation (...) 24 des présents statuts...

Propositions de modifications statutaires déposées par Emancipation

1) Ajouter un article 5 entre les actuels articles 4 et 5 :

La Fédération articule revendications immédiates et perspective d'une transformation sociale d'ensemble, avec comme but final l'émancipation complète du salariat notamment par l'expropriation du capital.

2) Article 5, ajouter un nouvel alinéa :

l'indépendance effective sur les plans organisationnel et financier, face au gouvernement et aux institutions.

3) Article 5, ajouter un nouvel alinéa :

la consultation des syndiqués et des instances concernant la signature des accords de niveau Fonction Publique engageant la fédération.

4) Article 6, ajouter au second paragraphe :

Les questions transversales aux syndicats nationaux relèvent d'un champ de compétence fédéral. Pour ces questions, la Fédération œuvre à l'élaboration de positions fédérales communes.

Procédure de vote au congrès

La commission réunie lors du CDFN de septembre a convenu d'une amélioration de l'organisation des votes du congrès afin d'en limiter la durée de laisser plus de temps aux débats.

Il a été convenu que le CDFN devait valider toute nouvelle organisation du vote en amont du congrès et que celle-ci devait faire accord.

L'option de vote par boîtier n'a pas été retenue suite à l'opposition de plusieurs composantes de la FSU.

Il est proposé de réduire le temps de vote de la façon suivante :

Pour le vote des amendements :

Pour chaque thème, le premier vote est complet pour déterminer le nombre de votants ;

Les votes suivants seuls les votes POUR et NPPV sont comptés ;

Si les votes POUR obtiennent plus de 30%, l'ensemble du vote est effectué. A moins de 30%, l'amendement est rejeté sans nécessité de poursuivre le vote.

Pour les motions il serait procédé à un vote par différence :

A partir du nombre de votants de référence, sont comptés les votes POUR, Abst et NPPV. Le nombre de vote CONTRE est calculé par différence.

CDFN des 16 et 17 octobre, votes

Modifications des statuts

Pour 67 Contre 7 Abs 2 Nppv 0

Mandats

Pour 79 Contre 7 Abs 0 Nppv 0

Votes au congrès

Pour 86 Contre 3 Abs 1 Nppv 0

Motion Front Unique 1

Pour 5 Contre 80 Abs 1 Nppv 21

Motion Front Unique 2

Pour 9 Contre 72 Abs 5 Nppv 19

Motion Front Unique 3

Pour 10 Contre 58 Abs 3 Nppv 38

Motion Emancipation 1

Pour 6 Contre 72 Abs 5 Nppv 29

Texte action Emancipation

Pour 11 Contre 74 Abs 9 Nppv 17

Motion Emancipation (refus licenciements)

Pour 109 Contre 0 Abs 0 Nppv 4

Motion Emancipation (laïcité)

Pour 45 Contre 39 Abs 11 Nppv 10

Amendement URIS 2

Pour 12 Contre 66 Abs 1 Nppv 34

Amendement URIS 3

Pour 12 Contre 72 Abs 2 Nppv 26

Texte action

Pour 106 Contre 9 Abs 0 Nppv 0

Thème 1

Pour 99 Contre 6 Abs 0 Nppv 2

Thème 2

Pour 99 Contre 6 Abs 0 Nppv 2

Thème 3

Pour 99 Contre 6 Abs 0 Nppv 2

Thème 4

Pour 99 Contre 6 Abs 0 Nppv 2

Projet de loi de finance 2013—Secteur Services publics

Le projet de loi de finances 2013 présenté mi-septembre au Conseil des ministres est maintenant décliné par secteurs et ministères. Il se situe dans une période où la montée du chômage, les prévisions de croissance fragiles, la possibilité même d'une récession en France imposent une réorientation complète des politiques économiques et sociales et des mesures rapides en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Il est marqué par l'objectif affiché par le gouvernement de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et de la construction des budgets nationaux dans le cadre d'une « règle d'équilibre budgétaire » imposée par le TSCG européen (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Cela conduit à la recherche de 30 milliards d'« économies » en terme de nouvelles recettes et de restrictions de dépenses publiques (qui s'ajoutent aux 6 milliards de hausse d'impôts votés en juillet dernier).

Si certaines mesures fiscales vont dans le bon sens (mise à contribution des plus hauts revenus et des grandes entreprises, relève-

ment de l'ISF, intérêts et dividendes soumis au barème de l'impôt sur le revenu, fin de la niche « Coppé » ...), ce n'est pas la réforme fiscale d'ampleur indispensable.

L'annonce de l'arrêt des suppressions des postes dans la fonction publique et les créations d'emplois dans les secteurs prioritaires (Éducation, justice, sécurité) ne peuvent se faire au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères et au détriment de certains secteurs à l'intérieur même des ministères « prioritaires ».

Le gel des dépenses en valeur va peser sur des collectivités territoriales déjà en difficulté. Les finances publiques sont un levier des politiques publiques d'emploi, de logement...et jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique. Pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il est nécessaire de créer de nouveaux emplois. La FSU demande l'ouverture de discussions sur l'emploi dans la fonction publique et les services publics et de négociations sur la revalorisation des salaires des agents de la Fonction publi-

que et des services publics. Il faut notamment en finir avec le gel du point d'indice.

A- Le PLF en chiffres:

Au niveau recettes: Le PLF 2013 prévoit 10 Md d'économies sur le budget de l'Etat et 15,8 Md de mesures en recettes nouvelles sur les 20 Md annoncés par le Président de la République, à hauteur de 9,6 Md sur les entreprises et de 6,2 Md sur les ménages, le solde étant proposé dans le cadre du PLFSS. Les mesures nouvelles sont majoritairement ciblées sur les ménages aisés (tranche à 45%, alignement de la fiscalité des revenus du travail sur celle du capital) et les grandes entreprises (niche « Copé », limitation des déduction des intérêts d'emprunt).

Au niveau dépenses:

Dans les ministères, globalement: le projet de budget prévoit une stabilisation de la masse salariale de l'Etat à 80,6 milliards d'euros - contre 80,4 mds en 2012 - et une réduction des dépenses de fonctionnement des ministères de 5%, portant l'effort global à 2,8 mds d'euros. Il prévoit la suppression de 12 298 postes de fonctionnaires dans les ministères non prioritaires. Le ministère le plus touché est la Défense (-7 234 postes sur environ 308 000 postes), devant l'Economie et les finances (-2 353 postes sur environ 170 000 postes), l'Egalité des Territoires (-662), l'Ecologie (-614), l'Intérieur, hors police et gendarmerie (-614 postes sur plus de 290 000) et l'Agriculture (-280 sur environ 31 000). A l'inverse, le budget prévoit 11 011 créations de postes, dont 10 011 pour l'éducation, 480 pour la police et la gendarmerie, et 520 pour la Justice. S'y rajoutent les 6 778 postes déjà créés à la rentrée 2012.

Suppressions de postes aussi chez les opérateurs

Les opérateurs publics perdront l'année prochaine 1303 postes en équivalent temps plein - sur environ 430 000 postes - en tenant compte des 2 000 créations programmées à Pôle emploi. Les opérateurs - Météo France, le Musée d'Orsay... - seront financés par l'Etat à hauteur de 38,9 milliards d'euros, soit une stabilisation en valeur (et donc une baisse de fait).

Les dotations aux collectivités gelées en 2013 baisseront en 2014 et 2015

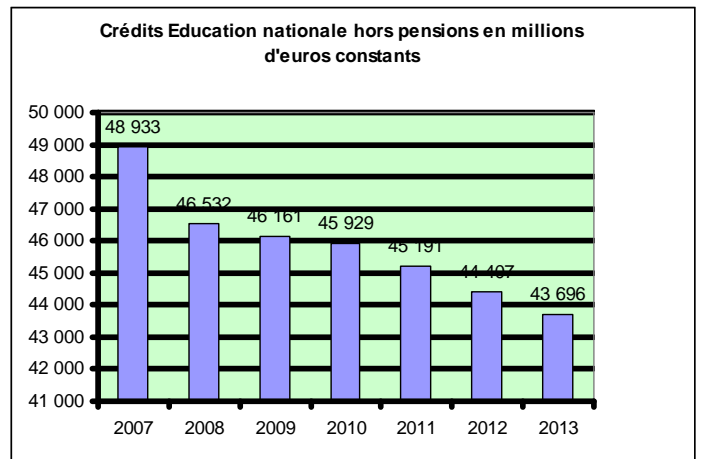
Si l'enveloppe inscrite dans le budget 2013 sera bien gelée, elle baissera les deux années suivantes de 2,5 milliards d'euros au total, comme prévu dans les perspectives budgétaires triennales (2013-2015).

B-Dans l'Education

64 milliards d'euros de crédits et 8 781 créations de postes: l'éducation apparaît comme une priorité budgétaire. Ces postes iront prioritairement à la reconstitution d'une formation initiale des enseignants. Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, va les utiliser pour recruter 43 500 nouveaux enseignants (opérationnels à partir de septembre 2013 ou 2014) en deux vagues de concours. Les 22 100 postes du premier sont censés couvrir tous les départs à la retraite. Le second, prévoit de recruter 23 000 admissibles en juin 2013, dans la perspective de 21 350 admis stagiaires en juin 2014 pour avancer dans la concrétisation des 60 000 postes promis sur 5 ans. La question des difficultés à recruter à hauteur des postes mis aux concours s'avère, compte tenu de la crise du recrutement très problématique et les mesures de « pré recrutements » envisagées ne sont pas à la hauteur des difficultés.

Hors pensions, le budget de la mission enseignement scolaire augmente de 0,6% en euros courants, pour une inflation estimée en septembre à 2% pour l'année 2012.

La programmation est triennale: il est prévu que les dépenses hors personnels se stabilisent en 2014 et 2015 au niveau prévu pour 2013 par économies sur les dépenses de fonctionnement. Rappelons que sur la mission les crédits du titre 2 représentent 93% du total des crédits (et plus de 99% dans les programmes premier et second degré publics).



Crédits par programme PLF 2013 - PLF 2012

	Total 2012	Total 2013	Evolu- tion
Premier degré public	18 158 281 297	18 862 857 930	3,88%
Second degré public	29 671 798 787	30 402 199 019	2,46%
Vie de l'élève	3 972 722 765	4 187 974 421	5,42%
Soutien	2 115 760 251	2 150 301 540	1,63%
Total enseignement public	53 918 563 100	55 603 332 910	3,12%
Privé	7 105 604 620	7 081 478 495	-0,34%
Total mission (hors agricole)	61 024 167 720	62 684 811 405	2,72%
Poids des pensions (public)	30,76%	32,51%	
Poids des pensions (public+privé)	27,23%	28,90%	
Agricole	1 306 541 023	1 324 768 743	1,40%
Total mission	62 330 708 743	64 009 580 148	2,69%

Remarques sur les données générales :

Le budget Education nationale (hors enseignement agricole) affiche un total de 62,68 milliards soit 1,6 milliard de plus qu'au PLF 2012 (soit une augmentation de 2,72%), et pour la première fois depuis 2007 l'enseignement privé enregistre une baisse alors que l'enseignement public progresse.

Ce sont les programmes 140 et 141 qui augmentent le plus fortement avec plus de 700 millions chacun (soit +3,88% pour le 1er degré et +2,46% pour le 2nd degré). C'est évidemment le titre 2 de chaque programme qui progresse en liaison avec les créations d'emplois mais uniquement pour le public. Le privé voit son titre 2 diminuer (les créations d'emplois en 2013 ne compensant pas l'effet en année pleine des suppressions de 2012). Pourrait-on y voir enfin une inflexion sur les largesses accordées au privé depuis ces dernières années? Quoiqu'il en soit tous les autres titres sont en baisse (à l'exception des dépenses d'intervention du programme "vie de l'élève" qui intègre les rémunérations des AED), ce qui montre bien que le gouvernement "gratte" partout ailleurs que sur les créations d'emplois: 64 millions sont ainsi récupérés sur les titres 3 et 6 et le titre 2 du privé.

Le bilan des créations d'emplois d'enseignants et CPE dans l'éducation est de 8 300 ETP (voir détails par ordre d'enseignement)

B-1 Education Premier degré

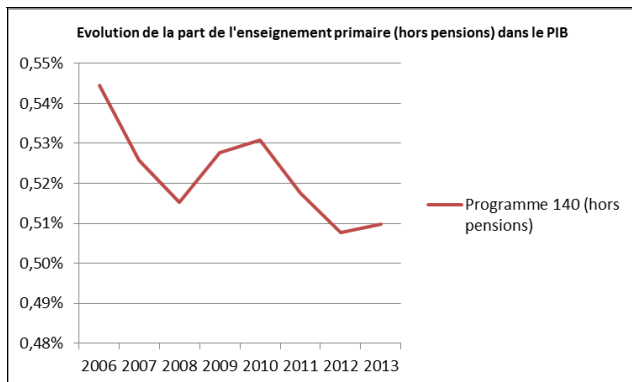
Evolution des effectifs élèves

Le PLF prévoit 20 600 élèves supplémentaires à la rentrée 2013.

Un budget (hors pensions) rapporté au PIB en légère progression

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré (programme 140) pour 2013 est de 18,863 milliards d'euros. Le programme 140 est composé à 99,8 % de dépenses de personnels. Le poids des pensions représente 37% du total des crédits.

Hors pensions le budget s'établit à 11,87 Mds (+1,2 %). En comparaison, hors pensions, le budget de l'éducation nationale dans son ensemble, augmente de +0,6%.



Conséquence de la crise financière, le PIB a chuté de - 3,1 % entre 2008 et 2009, ce qui augmente mécaniquement la part du budget dans le PIB.

Schéma d'emplois

Il est mis fin au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Tous les départs sont remplacés.

Les 9 000 recrutements se traduiraient par la création de 4 569 emplois d'enseignants stagiaires qui, affectés pour un tiers temps dans les écoles, dégageront l'équivalent d'à peu près 3000 « supports d'enseignement ».

Evolution des emplois

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	Dont départs en retraite	Entrées prévues	Schéma d'emplois
Enseignants du 1 ^{er} degré	9 000	7 706	9 000	0
Enseignants stagiaires	1 225	0	4 569	3 344
Personnels d'encadrement	134	132	134	0
Total	10 359	7 838	13 703	3 344

La sortie des 1225 emplois stagiaires correspond au volume de stages effectués par les étudiants de M2 en 2012.

Rémunérations

Ce budget est marqué par la poursuite pour la troisième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010, ce que nous condamnons. L'enveloppe indemnitaire correspond à 368,9 M contre 380,4 M en 2012.

Les mesures catégorielles sont divisées par deux : elles passent de 57,75M en 2012 à 27,97 M en 2013.

Dépenses de fonctionnement et d'intervention

Ces dépenses représentent une enveloppe de 36,52 M en 2013 pour 40 M en 2012 (-8,7%).

A noter que depuis 2007, ces crédits sont passés de 74 M à 36,52 M, soit une réduction de la moitié des sommes consacrées notamment aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement, aux subventions aux associations, aux droits d'auteur et de reprographie.

- Formation continue : 12,95 M (comme en 2012)
- Crédits pédagogiques : 1,4 M (comme en 2012).

- Frais de déplacement des enseignants et personnels de RASED : 5,13 M pour 5,87 M en 2012.
- Crédits d'intervention (subventions à des associations et contributions au titre des droits de reprographie et des droits d'auteur) : 7,75 M (comme en 2012).

B-2 Education: 2nd DEGRE PUBLIC

Ce programme est composé à 99,3 % de dépenses de personnels et le poids des pensions y est de 33,5 %.

Le PLF prévoit 14 700 élèves supplémentaires à la rentrée 2013 dont 5 000 dans l'enseignement professionnel après une chute de près de 38 000 élèves à la rentrée 2012 à ce niveau d'enseignement du fait du passage généralisé du bac pro de 4 à 3 ans (avec toutes les difficultés de prévisions à prendre en compte dans un tel cas de figure).

Evolution des emplois du programme second degré

Le schéma d'emploi pour 2013 se traduit par la création des 4112 ETP suivants :

- + 5646 ETP d'enseignants stagiaires (correspondants au stagiaires concours 2)
- + 333 ETP de contractuels pour compenser les allègements de services des enseignants nouvellement recrutés concours
- 1967 ETP pour la non reconduction des emplois « d'étudiants stagiaires M2 » prévus dans le budget 2012 mais non consommés
- + 100 ETP de personnels administratifs

A noter aussi le recrutement de 68 COpsy stagiaires pour couvrir des emplois existants (donc pas de créations d'emplois).

Éléments salariaux

Les mesures catégorielles sont prévues du même ordre de grandeur que l'an passé : les mesures n'étant pas encore connues, l'enveloppe catégorielle a été répartie entre les différents programmes de la mission au prorata des effectifs.

Les crédits prévus pour les HSA comme la prime pour les personnels assurant au moins 3 HSA sont aussi du même ordre, preuve s'il en était besoin que même avec les recrutements prévus, on sera encore loin du compte pour envisager même un léger recul du nombre des HS.

PROGRAMME VIE DE L' ELEVE

Le poids des crédits d'intervention y est beaucoup plus important que dans les programmes 140 et 141 puisque figure à ce programme les AED rémunérés sur crédits d'intervention : il est de 54%, celui du titre 2 de 45%.

Les créations d'emplois :

49 emplois de CPE stagiaires bilan de :

- +132 ETP stagiaires correspondants aux contractuels qui seront recrutés par le concours 2
- 83 ETP pour la non reconduction des emplois « d'étudiants stagiaires M2 »

350 emplois d'AVS-I

50 emplois de personnels « médicaux –sociaux » à partir de la rentrée 2013...sans plus de précision...

A ces mesures, s'ajoutent celles prises en juillet par la LFR n°2 2012 et qui avait acté la création de 100 emplois de CPE et de 1 500 AVS-I à la rentrée 2012.

PROGRAMME 214 : SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Si on peut prendre acte de la no-suppression de nouveaux emplois administratifs au PLF 2013, on continuera de supporter - 157 ETP reliquat en année pleine des 400 emplois supprimés en 2012,, après la suppression de plusieurs milliers d'emplois administratifs, principalement dans ce BOP, il faudra bien recréer les emplois nécessaires au bon fonctionnement du SPE, afin notamment de pouvoir titulariser les précaires et mettre en place les réformes à venir.

B3- Enseignement agricole

Dans le programme 143, création de 250 emplois : 200 emplois d'enseignants pour l'enseignement technique dont 140 pour le Public (qui s'ajoutent aux 50 ETP du collectif budgétaire de juillet) et 60 pour l'enseignement privé. 30 emplois d'assistant de vie scolaire. Pas de création de postes de non-enseignants!

Dans le programme 142: 20 créations d'emplois d'enseignants-chercheurs.

Ce projet de budget ne traduit pas une véritable priorité au service public si on se rappelle notamment du recul qu'il a connu au profit de l'enseignement privé.

C- Enseignement supérieur - Recherche

D'un montant de 25,64 Milliards d'€, en hausse de 2,2 % par rapport au budget 2012, lui-même en recul par rapport à 2011 – soit à peine plus que l'inflation – le projet de budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est présenté stable en valeur. Il semble être largement épargné par les coupes budgétaires que connaissent la plupart des autres ministères – malgré la suppression nette de 204 emplois supprimés au niveau MIRES et des économies de 0,3 milliard d'euros annoncés au PLF 2013. Les crédits destinés à 1000 créations d'emplois pour l'enseignement supérieur sont à relativiser face au gel de près de 1500 postes, non mis au concours par les établissements (faute de masse salariale suffisante pour les rémunérer) et aux plus de 3000 emplois supprimés depuis 2008. Si la répartition (1/3 enseignants-chercheurs, 1/3 enseignants du second degré, 1/3 personnels administratifs et techniques) en était confirmée et que ce nombre de 1000 emplois n'était pas rapidement rehaussé, le lien enseignement-recherche en 1er cycle ne manquerait pas d'être durement fragilisé. Si la légère diminution des crédits ANR permet une augmentation minime des crédits de fonctionnement des organismes, dont les emplois sont maintenus, sans création d'emplois, on ne peut espérer résorber la précarité. L'immobilier universitaire bénéficie d'une augmentation, essentiellement consacrée à l'achèvement de travaux en cours mais aussi à des opérations en PPP. Enfin l'absence d'amélioration significative en termes d'augmentation du nombre des bourses ou d'allocation d'études relativise l'effort consenti pour le logement étudiant.

Des ressources sont pourtant disponibles et il est possible de les affecter d'urgence au budget de la MIRES. Le Crédit Impôt Recherche, dont le montant (3,35 Milliards d'€) correspond à près de 14 % du budget de la MIRES est devenu la première niche fiscale depuis la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires. Il doit être réorienté. En outre, le transfert d'une partie du budget de l'ANR, bien que trop modeste, au budget de fonctionnement des organismes de recherche, démontre la faisabilité de nos revendications.

Ce projet de budget de la MIRES demeure insuffisant au regard de l'ampleur des besoins et des attentes de la communauté universitaire. Sa répartition ne peut une fois de plus être renvoyée à l'autonomie budgétaire des établissements, aux marges de manœuvre de gestion de la pénurie consubstantielle à la loi LRU et aux responsabilités et compétences élargies. Il faut mettre en place un mécanisme transparent de régulation nationale, seule garante d'égalité territoriale.

D- A l'Intérieur, création de 480 postes de policiers et de gendarmes, et arrêt du non-remplacement d'une partie des départs à la retraite. Plusieurs milliers de policiers et de gendarmes devraient être recrutés en 2013.

Mais 554 emplois doivent être supprimés dans l'administration territoriale (les préfetures), après une baisse de plus de quatre cents équivalents temps-plein, déjà, en 2012.

E- Au Ministère de la Justice, sur trois ans, 1500 emplois seraient créés dont 500 en 2013.

A la PJJ, après les 600 postes supprimés les cinq dernières an-

nées, 205 emplois représentant en fait 75 postes, seront créés en 2013, principalement d'éducateurs, mais aussi de psychologues et d'assistants sociaux. Les crédits pour la PJJ augmenteront de 2,4%, mais il s'agit de la plus faible augmentation du ministère, à l'inverse des créations d'emplois. Cet arbitrage pose la question de l'amélioration possible du fonctionnement des services mis en difficulté par la baisse des crédits jusqu'en 2011, mais aussi par l'effacement probable de l'augmentation de 2013, en lien avec l'inflation. En matière de mesures catégorielles, le montant pour 2013 est 2,5 fois inférieur à celui de 2012, rien n'est prévu en particulier pour la revalorisation statutaire du corps majoritaire à la PJJ celui des éducateurs. Enfin pour les créations de postes, les crédits ou les mesures catégorielles, près de la moitié seront mobilisés pour la poursuite du programme CEF, à l'opposé des priorités défendues par la Ministre.

A l'**administration pénitentiaire**, et malgré les annonces de la ministre indiquant qu'elle donnerait la priorité aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), force est de constater que cette volonté ne s'est pas traduite budgétairement. Ainsi, avec 63 créations d'emplois, dont seulement 43 pour le corps de CPIP, nous sommes loin d'assurer un renfort pour ces services. Le reste des créations nettes (133, auxquelles la DAP ajoute des redéploiements à hauteur de 160 emplois) est absorbé par l'ouverture des nouveaux établissements, là encore au détriment du renfort des équipes en place dans les établissements actuels. Bien plus, la filière administrative, en SPIP et en établissement, est complètement oubliée de ce budget alors qu'elle est le rouage essentiel du fonctionnement de nos services (seulement 4 créations de postes dont aucune en SPIP). Les crédits d'investissements et de fonctionnement (1,228 milliard), s'ils sont sanctuarisés pour les SPIP, restent dérisoires pour ces services (28,2 millions d'euros), en contradiction avec le montant des loyers dû aux entreprises privées dans le cadre du Partenariat Public Privé des nouveaux établissements pénitentiaires (124 millions d'euros). Pourtant, ces crédits permettraient de diversifier les propositions d'aménagements de peine et d'alternatives à l'incarcération, grâce à d'indispensables partenariats.

F-Social

La mission travail-emploi voit ses crédits augmentés de 1,7 % en 2013, la mission affaires sociales de 5,1 %. 470 millions d'euros seront consacrés aux 100 000 emplois d'avenir, dont le rythme de déploiement sera étalé sur l'année. Sont aussi prévus le maintien du nombre de contrats aidés et la création de 2 000 postes supplémentaires à Pôle emploi.

Côté affaires sociales, le budget augmente de 640 millions d'euros pour financer la forte hausse des dépenses consacrées à l'allocation adulte handicapé (AAH). La prime de Noël, versée chaque année aux bénéficiaires de minima sociaux, devrait être financée de manière pérenne par une hausse du taux de la contribution RSA sur les revenus du capital.

G- La mission Culture se voit amputée de 4%. Après les 1707 emplois détruits ces 5 dernières années (soit 7 % des effectifs globaux), le ministère et ses établissements devraient perdre encore 100 emplois en 2013. A cela s'ajoutent des redéploiements à hauteur de 60 postes pour ouvrir ou rouvrir, dans un contexte de pénurie inédit, plusieurs entités : le MUCEM, le musée Picasso... Une situation dénoncée par l'intersyndicale CFDT CFTC CGT FSU SUD UNSA.

Les crédits du patrimoine reculent de 9,8 % ; ceux de la recherche culturelle et de la culture scientifique de 4,22 % ; ceux de la création de 1,57 %. Quant aux opérateurs, ils devraient être mis largement à contribution tant en ce qui concerne leur subvention que leur fond de roulement. À court terme, ces restrictions drastiques menacent de très nombreux emplois dans les établissements publics et plus largement dans le secteur de la culture.

H-Action sociale à la fonction publique d'Etat

Le PLF 2013, en comparaison avec le PLF 2012, à périmètre constant (sans compter le « parachutage » de l'allocation diversité pour gonfler artificiellement le budget de 3,6M) enregistre un recul de 15 M en AE (-10%) et de 13 M en CP (-9%).

La FSU résume en 7 points ses désaccords de fonds sur ce budget, qui ne permettra pas de mener la politique d'action sociale que les personnels attendent pour améliorer leurs conditions de vie dans un contexte social qui ne cesse de se dégrader :

- Abandon de la sanctuarisation du budget de l'action sociale, que les OS avaient obtenue des précédents ministres dans un contexte déjà contraint, signe politique évident de changement,

- Baisse de 15M en autorisations d'engagement, sur l'ensemble des crédits interministériels,

- Recul programmé des réservations en logement et crèches en interministériel,

- Baisse des crédits sur le chèque vacances, ce qui est en contradiction complète avec l'objectif poursuivi et... la campagne de publicité actuelle organisée conjointement par la fonction publique et le prestataire,

- Diminution de 5M en autorisations d'engagement sur les restaurants Interministériels administratifs,

- Zéro Euro (!) pour l'Aide au Maintien à Domicile pour 2013, au prétexte que 10M ont été provisionnés à la CNAV sur le budget 2012, alors que cette somme était notoirement insuffisante

- Zéro Euro (!) sur la prestation étudiante, travaillée et présentée par les OS au CIAS de juin. Elle avait alors obtenu un avis favorable de l'administration.

Seul aspect positif, la poursuite de la progression en masse nécessaire au rééquilibrage des crédits des SRIAS (+ 0,6M) annoncée en juin et confirmée dans la note d'orientation de septembre n'a pas été remise en cause. Demande unanime de tous les acteurs, ces crédits qui représentaient 1,36% du budget de l'ASI au PLF2012 passent à 1,98 % au PLF2013 par redéploiement.

D'ores et déjà, pour la FSU, ce signe donné augure mal de l'évolution de l'action sociale dans la FPE et hypothèque lourdement la suite du travail de concertation de fond mené après le rapport des missions IGAS/CGFI.

I-Travail-emploi

La partie Travail/emploi du PLF 2013 illustre un budget sans ambition, sans la rupture pourtant nécessaire par rapport à la situation constatée ou projetée. (augmentation très forte du chômage, multiplication des plans sociaux). De plus, c'est un budget qui apparaît comme mal ficelé car découlant du vaste champ des négociations entre partenaires sociaux:

- emplois d'avenir

- contrats de génération

- accès à la qualification des jeunes, formation des demandeurs d'emploi, suite de la table ronde sur la formation tout au long de la vie

- sécurisation de l'emploi

On peut penser qu'un collectif budgétaire s'imposera d'ici peu.

C'est un projet coupé de l'urgence sociale puisqu'aucune mesure spécifique n'est prévue en direction des chômeurs seniors ou de longue et très longue durée (3 ans et plus d'inscription à Pôle-emploi).

Certaines lignes budgétaires ne prévoient que le simple maintien de la situation actuelle ce qui signifie concrètement des reculs financiers. Par exemple, les missions locales voient leur budget reculer de 2 à 2,5% alors même qu'elles devront dans le cadre de leur activité s'impliquer dans les emplois d'avenir.

Aucune dotation budgétaire n'est projetée dans le cadre de la sauvegarde et du développement de l'AFPA ni sur la nécessaire augmentation des minima sociaux ou de la rémunération des stagiaires.

Alors que dans le cadre du dossier sur la sécurisation de l'emploi est soulignée l'implication plus forte des services de l'Inspection du travail dans le contrôle des licenciements économiques, aucun renfort en effectifs de contrôleurs ou d'inspecteurs du travail n'est programmé.

Enfin, le budget de Pôle-emploi est très nettement indigent, la création de 2000 CDI compensant tout juste les suppressions du gouvernement précédent. Les redéploiements internes de 2000 postes sont inacceptables et pourraient par des mobilités forcées et des déstabilisations susciter des conséquences désastreuses.

Note du secteur services publics pour le CDFN

Décentralisation: intervenir rapidement...

Le 4 septembre, à la suite de la Conférence sociale de juillet, Maryse Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, a présenté l'agenda social des mois à venir aux organisations syndicales de la fonction publique. Il y a beaucoup à faire pour redonner à l'Etat les moyens d'accomplir ses missions, sans externaliser l'action publique comme cela a été trop souvent le cas et restaurer la confiance des personnels. "Il faut parler des missions de l'Etat, peut-être même les réécrire, définir des priorités, voir ce que l'Etat doit faire lui-même, un Etat puissant, moderne, stratège, fort par rapport à ses collectivités territoriales pour qu'on puisse parler d'une décentralisation aboutie", a-t-elle dit. Il s'agira d'une réforme globale de l'action publique, impliquant à la fois la réforme de l'Etat et celle des collectivités territoriales, parfois encore appelée « Acte III ». Un vaste chantier qui suscite interrogations et préoccupations dans un contexte de restrictions budgétaires et exige une intervention syndicale argumentée et rapide.

La FSU a rencontré A. Marie Escoffier, ministre de la décentralisation et participera activement aux forums organisés en régions par le gouvernement pour y porter ses propositions. Cette note fait suite à celle de juin 2012 et aux communiqués nationaux de la FSU concernant notamment la déclaration commune Etat/ARF sur la formation et l'emploi et les expérimentations dans les DDI.

Le calendrier gouvernemental « Décentralisation » va s'articuler avec le débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2013, le projet de loi sur l'Education, les Assises de l'enseignement supérieur, la conférence de consensus à la Justice... Les trois prochains mois vont être importants.

Fin septembre : Conclusions de la mission sur le bilan de la RGPP puis séminaire gouvernemental: les ministres ont été chargés depuis de faire des propositions sur l'évolution des missions

de l'Etat.

4 et 5 octobre : Les Etats Généraux de la démocratie territoriale organisés à l'initiative Sénat II Des réunions ont déjà eu lieu dans les départements et se poursuivent.

A partir du 5 octobre, des forums régionaux seront organisés sous l'égide des préfets (auxquels seront invitées les organisations syndicales).

15 octobre : Ouverture des négociations avec les organisations syndicales sur le bilan de la RGPP et la mise en œuvre de la réforme de l'Etat. Dans ce cadre seront abordées les questions de décentralisation.

Automne 2012 : Abrogation de la réforme du conseiller territorial

Projet de loi rendu public fin 2012

Début 2013 : Concertation poursuivie avec les partenaires sociaux et les élus locaux

Le projet de loi devrait être discuté en janvier et voté au printemps.

Il faudra donc au niveau syndical mener de front dans les prochaines semaines le bilan de la RGPP et sa remise en cause (en termes d'emplois mais aussi en termes de missions), et des éléments de décentralisation, de type « Acte III » qui pourraient apporter des modifications significatives à l'existant.

Quels axes pour la future loi?

D'après les informations actuelles (suite aux rencontres avec le gouvernement et par voie de presse), la future loi remettrait en partie en cause la réforme des CT imposée par N. Sarkozy (Suppression du Conseiller Territorial et sans doute retour sur la suppression de la clause de compétence générale).

De nouvelles structures seraient créées: conférences territoriales de compétences, Haut Conseil des territoires (instance de concertation entre les élus et l'Etat, qui s'appuiera sur le Sénat...),

Seraient traités de nouveaux transferts de compétences y compris entre collectivités (département – intercommunalités par exemple). La ministre évoque aussi des « transferts d'effectifs, sans tomber dans l'excès » (!).

Le financement des CT ferait l'objet de mesures diverses: réforme fiscale locale, droits de mutation, part de CSG... mais aussi banque publique des territoires.

Ce nouvel acte de décentralisation pourrait débiter par une phase d'expérimentation.

Des élus (et leurs associations) fortement engagés:

- Le Sénat avait lancé après l'élection présidentielle des Etats généraux sur la « démocratie territoriale », avec publication des contributions des associations d'élus, partenaires sociaux... La réunion nationale au Sénat des 4/5 octobre est présentée par A. M Escoffier comme un lancement de la concertation sur la décentralisation.

L'ARF (Association des Régions de France) multiplie les interventions publiques et joue un rôle important proche du lobbying (le 4 juillet à la veille de la conférence sociale, le 30 août sur la partie éducation).

Les demandes des Régions ont fluctué, en raison de divergences entre élus régionaux (liées notamment aux inégalités territoriales) mais aussi parce que ces propositions se heurtent aux autres collectivités, notamment les départements et les métropoles qui se mettent en place. C'est le cas dans le domaine des transports ou de l'énergie par exemple.

Cependant l'ARF, après avoir été reçue par le président de la République a signé avec le premier ministre le 12 septembre une déclaration commune qui se traduit par 15 engagements pour la croissance et l'emploi. Ainsi, les régions deviendraient « pilotes » de l'évolution des cartes de formations (lycées) et de la modernisation du service public d'orientation avant même la loi de décentralisation.

D'autres associations comme l'ADF (départements) et l'AMF (maires) s'expriment depuis peu, pour exister face aux régions et porter leurs demandes (le transfert des gestionnaires de collèges aux départements par exemple).

Nous ne pouvons pas aujourd'hui présenter les scénarios les plus probables : les déclarations d'élus, de ministres partent souvent dans des sens différents. Nous rappelons donc les positions de la FSU afin qu'elles puissent être utilisées dans les débats régionaux et départementaux afin de peser dans le débat.

Pour la FSU:

La FSU demande un bilan effectif de la décentralisation. Elle refuse une nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités se sont aggravées sans que de réelles péréquations n'aient été mises en place. Phénomène d'autant plus grave dans une période marquée par un très net recul de l'Etat (RGPP, RéATE) à travers de nouveaux transferts « déguisés » soit vers le privé (services vétérinaires...) soit vers les collectivités locales (sécurité publique...) soit enfin vers l'associatif à but lucratif (services d'aide à la personne...). La FSU continuera d'exiger des ruptures rapides avec les mesures subies par les personnels ces dernières années : RGPP, réforme des retraites, gel des salaires, journée de carence... L'arrêt effectif de la suppression d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite est indispensable mais sa concrétisation dans tous les secteurs doit être effectif.

Les débats sur la décentralisation ne peuvent être réduits à la question de nouvelles compétences et moyens transférés aux collectivités territoriales. C'est aussi le rôle de l'Etat dans le pilotage des politiques publiques et ses capacités à intervenir qui sont posés.

L'Etat doit avoir les moyens d'exercer ses missions:

Si le gouvernement a annoncé une priorité légitime à l'éducation, la justice, la sécurité et pris en compte la situation de Pôle-emploi, il annonce aussi des réductions d'effectifs dans d'autres secteurs. Ce serait inacceptable! Pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire aussi de créer des emplois dans tous les secteurs.

Plutôt qu'une décentralisation par défaut, il est indispensable de (re)donner à l'Etat les moyens d'exercer ses missions, notamment en recourant à une déconcentration concertée sur les territoires (exemple des services vétérinaires).

Les Collectivités territoriales doivent avoir les moyens d'assurer mieux les missions qui sont les leurs. Les compétences doivent être clarifiées et le financement des missions assuré. Les inégalités de développement et d'accès aux services publics locaux doivent être corrigées par l'intervention de l'Etat et de meilleures coopérations entre collectivités locales. La FSU est opposée à l'octroi aux collectivités territoriales d'un pouvoir réglementaire leur permettant d'adapter la loi.

La thématique formation-orientation-emploi impacte fortement le système éducatif. Mais cette problématique est traitée essentiellement par le Ministère du travail de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la Formation Professionnelle qui traitent le suivi de la conférence sociale, en liaison essentiellement avec les partenaires sociaux (MEDEF, Confédérations). Suite à la déclaration commune entre l'Etat et l'Association des Régions de France, la FSU a réaffirmé que si il y a urgence face à la crise économique et sociale, rien ne saurait conduire à anticiper sur l'application d'une future loi, pas plus que, sans aucun débat, à transférer aux régions le SPO.

La FSU s'oppose au transfert de la compétence de l'évolution de la carte des formations initiales aux Régions : ce qui se traduirait

par l'éclatement du service public national d'éducation en 26 politiques régionales différentes, soumises aux lobbyings locaux et le risque non négligeable de frein à la démocratisation comme à l'élévation des qualifications. Rappelons que les effectifs des lycées professionnels et technologiques représentent 50% des lycéens. De plus, un tel transfert de compétence s'accompagnerait sans nul doute de conséquences pour les personnels, à commencer par ceux des Lycées professionnels. Cette compétence doit rester celle de l'Etat, et en ce qui concerne l'éducation, en rester au principe des compétences partagées, tel que défini dans l'Acte I de décentralisation. Par contre, il est possible d'améliorer la coordination avec les politiques régionales (apprentissage, formation continue).

Concernant l'orientation, il faut distinguer l'orientation scolaire (qui doit demeurer au sein du service public d'éducation, avec un nombre de COPsy significativement augmenté ,de l'orientation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi, Le « service public d'orientation tout au long de la vie » mis en place par la Loi de 2009 doit, avant toute chose être remis à plat, et le processus de labellisation en cours, arrêté : la FSU demande d'urgence un moratoire car les labellisations se poursuivent dans les CCREFP.

Il faut travailler à la mise en place d'un vrai service public d'orientation pour les publics non scolaires au contenu entièrement différent, du SPOTLV actuel en s'appuyant sur les services publics existants dans le respect de leurs missions, de leur champ de compétence et de leur statut : Pôle emploi, les Missions locales qui sont parties intégrantes du service public de l'emploi, les CIO (dont il faut rappeler qu'ils ont vocation à recevoir les publics scolaires mais aussi tout public pour un premier accueil) doivent pouvoir travailler en coordination et avec des effectifs suffisants pour répondre aux besoins du public. Par ailleurs, la FSU n'est pas favorable à un « service public régional d'orientation » : elle s'oppose à une décentralisation directe ou larvée des missions comme des personnels des CIO, des Missions Locales et de Pôle emploi.

La FSU rappelle qu'elle s'opposerait à tous transferts de personnels comme par exemple les gestionnaires aux collectivités territoriales.

RÉATE: la continuité sans le changement

Fin juillet, le Premier Ministre a donné son accord pour procéder à deux expérimentations prolongeant directement l'un des pans de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ce projet gouvernemental revient à couper dans les faits les relations entre les échelons départementaux et leurs ministères. La première mesure consiste à généraliser la mutualisation des fonctions support (gestion matérielle et des emplois) des directions départementales interministérielles en les regroupant au sein des préfectures. La seconde mesure va encore plus loin en expérimentant dans une région, le regroupement de tous les emplois dans un programme budgétaire unique géré par la Préfecture. Ce phénomène induit une coupure dans la gestion des carrières des personnels qui ne dépendront plus de leur ministère d'origine mais seront désormais affectés au ministère de l'Intérieur.

La mutualisation des moyens, la loi mobilité (l'abrogation du décret est en cours), la création de corps interministériel (CIGEM) pour certaines catégories de personnels, facilitent la disparition de certains services, et ou de missions. La FSU rejette le principe des mutualisations inter-ministérielles et de « plate-formes », de guichets uniques ou formes de regroupements, qui entraîneraient la disparition d'implantation de pos-

tes dans les établissements ou services.

La FSU a dénoncé la méthode et le contenu des expérimentations auprès de Marylise Lebranchu en charge de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat qui s'est engagée à donner rapidement une réponse.

Des « doublons » ?

C'est une des pistes mises en avant en réponse aux suppressions d'emplois à venir dans certains secteurs « non prioritaires ». Un rapport du Sénat de novembre 2010 sur les transferts de personnels de l'Etat vers les collectivités territoriales, pointait déjà un des aspects contestés de ces transferts: la création de « doublons administratifs ». Cela pourrait concerner plusieurs dizaines de milliers de postes dans la culture, les sports, la vie associative ou la formation des salariés. La FSU conteste cette approche comptable. Néanmoins, la question de chevauchement de missions et d'emplois peut être posée tant le paysage institutionnel a été bouleversé entre CT ou avec les différentes structures nouvelles (agences, associations...).

Sous des appellations proches, des supposés « doublons » peuvent correspondre à des missions qui se complètent suivant les compétences des uns et des autres (exemple de l'apprentissage dans les rectorats) .

Les doublons sont bien plus fréquents entre collectivités territoriales qu'entre Etat et collectivités (exemple : l'économie, ou via la clause générale de compétences, la culture, la jeunesse...). On peut aussi observer que le développement de l'intercommunalité s'est accompagné davantage d'une augmentation des effectifs que d'une mutualisation.

Certains services ne constituent pas des doublons, à moins de considérer qu'une fois les compétences transférées, l'Etat n'a plus aucun rôle. On peut citer comme exemples : le service d'inspection de l'apprentissage qui doit rester un service d'Etat (rectorat), tout comme tous les services de contrôle des DIRECCTE.

Les Forums régionaux doivent être organisés dans les toutes prochaines semaines sous l'égide des préfets de régions. Les organisations syndicales devraient y être invitées, ainsi que des membres des CESER.

A vérifier rapidement auprès du préfet.

Nous avons besoin d'avoir un bilan national de la façon dont cela va se passer.

cf. brève enquête ci-dessous à renseigner par le CFR (retours à caspуб@listes.fsu.fr).

Enquête:

- **Forums régionaux :**
- **Quand est-il prévu?**
- **Où?**
- **Qui est invité? (organisations, personnalités...)**
- **Vos remarques (préparation, contenus...)**

Un 4 pages est prévu pour aider à l'intervention FSU dans les forums régionaux

**Note du secteur SERVICES PUBLICS
pour le CDFN d'octobre**

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Octobre 2012 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr